

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 FEVRIER 2014

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 50 de Mme M. Delisle et de M. P. Odermatt, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80% ou 100%.

Réponse du Conseil communal

L'objectif du postulat consiste à nommer un collaborateur qui serait responsable de l'énergie, poste à 80% ou à 100%, afin de permettre à la Ville, qui participe déjà au programme 'Cité de l'énergie', de disposer des ressources humaines nécessaires compte tenu des défis énergétiques qui s'annoncent.

Le Conseil communal partage l'objectif consistant à renforcer l'administration communale par la création d'un poste de responsable de l'énergie. Ainsi, dans le prolongement des décisions relatives au budget 2013, le Conseil communal a engagé une déléguée au développement durable, Mme Barbara Ackermann, au cours de l'été 2013. Il a intégré l'aspect spécifique de l'énergie dans le cahier des charges de ce nouveau poste, ce d'autant plus que Mme Ackermann est au bénéfice d'une solide expérience en matière d'économies d'énergie dans la construction.

Cependant, le Conseil communal entend créer un nouveau poste, prévu dans le budget 2014, au Service d'architecture qui pourrait avoir une partie de son cahier des charges en lien avec la problématique des économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

Le taux d'occupation de la déléguée n'a pu être fixé qu'à 30%, à cause des contraintes budgétaires.

Le cahier des charges de la déléguée au développement durable porte sur les aspects suivants:

- 1. Concevoir et mettre en œuvre des actions liées au développement durable.*
- 2. Assurer l'accompagnement stratégique.*
- 3. Participer à l'élaboration d'une stratégie de communication.*
- 4. Evaluer les actions entreprises.*

Plus précisément par rapport à la problématique 'énergie', il faut mentionner que la déléguée a repris les dossiers suivants:

- Le plan directeur des énergies: il a déjà été élaboré dans le cadre de la révision du PAL et il sera finalisé ces prochains mois sur la base des éléments produits dans le cadre du volet stratégique.*
- Le label Cité de l'énergie: l'objectif est désormais d'obtenir le label Gold, ce qui implique notamment de développer la communication et l'information à destination de la population.*
- Le cadastre solaire: l'enjeu consiste à identifier les toitures susceptibles de recevoir des installations solaires en vue de favoriser et de développer les énergies alternatives et renouvelables.*

- *La problématique énergétique globale, en particulier pour les bâtiments communaux: cette mission figure expressément dans son cahier des charges."*